

## Procès verbal

### Bureau Directeur téléphonique du 15 septembre 2010

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Excusés : COSTANTINI Daniel, FEUILLAN Jean-Pierre, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 18 h depuis le siège de la FFHB.

Le Bureau Directeur adopte le PV du Bureau Directeur du 4 septembre qui a eu lieu à Monaco.

Le Bureau Directeur valide l'ordre de priorité pour le handball, demandé par le CNDS équipement, présenté par la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation division Equipements de la FFHB, en vue du prochain Conseil d'administration du CNDS.

Le Bureau Directeur a été saisi d'une demande d'arbitrage par la Commission Nationale des Statuts et de la Réglementation, suite à sa réunion du 24 août, concernant les avis contraires des Ligues parisiennes au sujet des demandes de mutation de 3 joueuses du Pôle espoir francilien de Chatenay Malabry.

Après en avoir débattu, le Bureau Directeur donne un avis favorable à la mutation de ces joueuses considérant que ces demandes ont été réalisées conformément aux procédures prévues par les règlements généraux, article 52 à 57, et qu'elles correspondent à la fois à l'intérêt sportif des joueuses dans le cadre du parcours de l'excellence sportive et surtout à la volonté propre des joueuses et de leurs familles.

Le Bureau Directeur souhaite que la CNSR et le service juridique fassent des propositions permettant de d'améliorer les règles de mutations des joueurs de Pôle, à partir des avis des ligues et des techniciens de la DTN.

Le Bureau Directeur adresse ses félicitations à Michel CAILLET, suite à sa nomination en tant que délégué continental au titre de l'Europe susceptible d'évoluer sur des rencontres de coupe d'Europe dès cette nouvelle saison 2010/2011. Elle démontre le travail réalisé par les commissions fédérales.

Le Président informe le Bureau Directeur qu'il a renouvelé les mandats donnés à Jean-Michel GERMAIN et à Daniel COSTANTINI pour engager des poursuites disciplinaires en application de l'article 7.1 du règlement disciplinaire fédéral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.



Joël DELPLANQUE  
Président



Alain JOURDAN  
Secrétaire général